

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 677

21 avril 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Airline Three - Airline Four - Airline Five S.e.n.c. | 32493 | Lynx Management S.A. | 32459 |
| A. Menarini Participations Internationales S.A. | 32458 | Marsala S.à r.l. | 32470 |
| Banana S.à.r.l. | 32485 | Marth S.à r.l. | 32488 |
| Belgravia European Properties 3 | 32470 | Milano Properties and Investments S.A. | 32459 |
| Cabellera S.A. | 32482 | M.I.L. (Maintenance Industrielle Luxembourgeoise) | 32469 |
| C.A. Press S.à r.l. | 32450 | Napoléon International S.A. | 32468 |
| CEBIG S.à r.l. | 32491 | N. Miny-Biver S.à r.l. | 32464 |
| CEBIG S.à r.l. | 32485 | ORDILUX S.à r.l. (Ordinateur Distribution Luxembourg) | 32451 |
| CEREP Finance S.à r.l. | 32465 | Oryx s. à r. l. | 32481 |
| CEREP Montrouge S.à r.l. | 32464 | PATRIZIA Lux 10 S.à r.l. | 32461 |
| Colonade Development SA | 32459 | PATRIZIA Lux 20 S.à r.l. | 32465 |
| DBA Lux 1 | 32468 | PATRIZIA Lux 30 S.à r.l. | 32460 |
| DBA Lux 2 | 32468 | PATRIZIA Lux 40 S.à r.l. | 32463 |
| Estates S.A. | 32480 | PATRIZIA Lux 50 S.à r.l. | 32455 |
| Euro-Energies S.A. | 32496 | PATRIZIA Lux 60 S.à r.l. | 32457 |
| Europa Eagle S.à r.l. | 32460 | PATRIZIA Real Estate 50 S.à r.l. | 32458 |
| Financière Lumière | 32457 | PATRIZIA Real Estate 60 S.à r.l. | 32481 |
| Fondation Jean Think. Fonds de Secours | 32452 | Pneumatex S.A. | 32459 |
| GCI Participations Luxembourg One S.à r.l. | 32485 | Racing Experience S.à r.l. | 32464 |
| Hale S.A. | 32468 | Restclair S.à r.l. | 32470 |
| ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l. | 32451 | Scalzi S.A. | 32481 |
| ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l. | 32458 | Serrurerie Kockhans Daniel Sàrl | 32461 |
| Ingénierie Technique et Electrique S.A. | 32469 | SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l. | 32458 |
| Inter Industrie S.A. | 32465 | Socabel (groupe ARBED) | 32455 |
| Kraftwerk Holding S.A. | 32469 | Soprolux S.à.r.l. | 32461 |
| Laboratoire Schaack S.à r.l. | 32464 | Sovap | 32460 |
| LaSalle UK Ventures | 32469 | Sovap | 32460 |
| LSF5 Pool III Holdings S.à r.l. | 32452 | Steel & Co. S.A. | 32481 |
| Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l. | 32482 | Thermotex S.A. | 32459 |
| | | Uta S.A. | 32457 |
| | | Yandes S.A. | 32482 |
| | | Zhan S.à.r.l. | 32450 |

Zhan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 6, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 58.490.

L'an deux mille sept, le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Gui Xiong Zhan, restaurateur, demeurant à L-5445 Schengen, 57, route du Vin,
associé unique de la société ZHAN S.A.R.L., établie et ayant son siège à L-8372 Hobscheid, 23, Grand-Rue, inscrite au
Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58.490, constituée suivant acte Jean Seckler de Junglinster en
date du 6 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 27 juin 1997.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de modifier l'objet social de la société, et par conséquent l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur
suivante:

« **Art.2.** La société a pour objet l'import-export, le commerce de toutes marchandises, en gros et en détail, ainsi que
toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou
indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième résolution

Il décide de nommer Zhi Yong Zhan, restaurateur, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 6, avenue des Bains, gérant
administratif de la société.

Troisième résolution

Il décide de se nommer gérant technique de la société.

Quatrième résolution

La société sera désormais engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Cinquième résolution

Il décide de transférer le siège social de la société de Hobscheid à Mondorf-les-Bains.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, il modifie le premier alinéa de l'article 5 des statuts, comme suit:

« **Art.5. premier alinéa.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

Septième résolution

L'adresse est fixée à L-5610 Mondorf-les-Bains, 6, avenue des Bains.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et
demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. X. Zhan, Z. Y. Zhan, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 février 2007, REM 2007 / 268. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 février 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007031950/218/44.

(070025720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

C.A. Press S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 12, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 82.024.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel
Notaire

Référence de publication: 2007032112/203/11.

(070027361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

ORDILUX S.à r.l. (Ordinateur Distribution Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 30.616.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Willy Hein, indépendant, demeurant à Luxembourg. Lequel comparant a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée ORDILUX S.à r.l. (ORDINATEUR DISTRIBUTION LUXEMBOURG), avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, le 9 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 287 du 10 octobre 1989,

- que le capital social de la société ORDILUX S.à r.l. (ORDINATEUR DISTRIBUTION Luxembourg) est fixé à trente et un mille sept cent trente euros trente-sept cents (31.730,37 €) représenté par mille deux cent quatre-vingts (1.280) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

- qu'il est devenu successivement associé et propriétaire des mille deux cent quatre-vingts parts sociales (1.280) de la prédite société, ainsi qu'il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 19 décembre 2006, dont un original, après avoir été signé ne varietur par Monsieur Willy Hein, prêtre et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins de formalisation.

- qu'il décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour

- que l'activité de la société a cessé et qu'il est investi de tout l'actif et qu'il règlera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat;

- et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à huit cents euros (800,-EURO).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Hein, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2006, vol. 924, fol. 16, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007032027/203/40.

(070024761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

ICAP Luxembourg Holdings (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.355.300,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.079.

—
Le bilan au 26 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007032273/3380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05341. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

LSF5 Pool III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.233.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n ° 133 du 5 février 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007032068/230/12.

(070027395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Fondation Jean Think. Fonds de Secours, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: Remerschen,

R.C.S. Luxembourg G 146.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

Approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 8 mai 2006

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

| <i>Actifs</i> | 31 décembre 2004 | 31 décembre 2005 | Compte |
|---|---------------------|---------------------|--------|
| Terrains et immeubles | 752.347,58 | 752 347,58 | 201000 |
| Clients | -10.848,43 | - 9.467,77 | 411000 |
| Titres (Héritage Jean Think) | 569.179,97 | 607.824,73 | 501000 |
| B.I.L. portefeuille sicav | 1.048.769,10 | 1.182.928,89 | 504000 |
| CEL portefeuille sicav | 221.779,32 | 244.621,56 | 505000 |
| B.G.L. CC 30-009346-68 | - 31,24 | - 142,95 | 511000 |
| B.I.L. CC 3-116/0167/000 | 26.366,71 | 15.773,91 | 512010 |
| B.I.L. CC 3-116/0167/379 | 0,00 | 0,00 | 512011 |
| B.I.L. Terme 3-116/0167/006 | 278.401,80 | 367.632,73 | 512030 |
| B.C.E.E. CC. | | | 513000 |
| Perte de l'exercice | | | |
| Total: | 2.885.964,81 | 3.161.518,68 | |
| <i>Passif</i> | | | |
| Capital | 2.186.602,17 | 2.353.281,78 | 101000 |
| Plus-value sur titres (Héritage Jean Think) | 531.153,10 | 569.797,87 | 102000 |
| Fournisseurs | 1.192,31 | 691,59 | 401000 |
| Personnel - Rémunérations dues | 0,00 | 0,00 | 421000 |
| Caisse Assurance Sécurité Sociale | 437,22 | 0,00 | 431000 |
| Contrib. - Ret. d'impôt sur salaires | 0,00 | 0,00 | 441000 |
| Impôt foncier | - 99,60 | 524,40 | 442000 |
| Administration de l'Enregistrement | | | 443000 |
| Bénéfice | 166.679,61 | 237.223,04 | |
| Total: | 2.885.964,81 | 3.161.518,68 | |

PERTES & PROFITS 2005

| <i>Immeubles</i> | | D | C | Compte |
|--|----------|---|---|--------|
| Frais de Gestion Immeubles | 2.864,05 | | | 601400 |
| Entretien immeubles et réparations | 7.712,45 | | | 601500 |

| | | | |
|--------------------------------|-----------|--|-----------|
| Impôt Foncier | 1.151,70 | | 602000 |
| Frais Centre Marisca | 10.082,39 | | 603000 |
| Assurances | 434,02 | | 605000 |
| Annonces | 53,35 | | 606000 |
| Cautions | 125,00 | | 608000 |
| | | | |
| | | | 22.422,96 |

| | | | | |
|---|----------|---|---|---------------|
| <i>Frais administratifs</i> | | D | C | Compte |
| Frais de bureau et informatique | 2.593,94 | | | 611500-613600 |
| Frais de port et transport | 563,83 | | | 612000-613500 |
| Frais de télécommunication | 600,96 | | | 613000 |
| Frais de secrétariat | 3.905,10 | | | 615000 |
| Frais de route et de représentation | 1.624,90 | | | 631000 |
| Dons divers | 200,00 | | | 651000 |
| | | | | |
| | | | | 9.488,73 |

| | | | | |
|----------------------------|----------|--|--|----------|
| <i>Frais financiers</i> | | | | |
| Intérêts passifs | 14,07 | | | 641000 |
| Frais financiers | 106,51 | | | 642000 |
| Droits de garde | 1.258,54 | | | 642100 |
| | | | | |
| | | | | 1.379,12 |

| | | | | |
|--------------------------------|-----------|---|---|---------------|
| <i>Produits capitaux</i> | | D | C | Compte |
| Intérêts actifs | 5.777,80 | | | 711000-711100 |
| Produits titres | 42.194,28 | | | 712000 |
| Dividendes sur sicav | 19.800,00 | | | 712000 |
| | | | | |
| | | | | 67.772,08 |

| | | | | |
|--------------------------------|------------|---|---|------------|
| <i>Plus-value sur sicav</i> | | D | C | Compte |
| Plus-value sur sicav | 160.702,03 | | | 712500 |
| | | | | |
| | | | | 160.702,03 |

| | | | | |
|---------------------------|--------|---|--------|--------|
| <i>Produits divers</i> | | D | C | Compte |
| Produits divers | 438,40 | | 438,40 | 720000 |

| | | | | |
|---|-----------|---|---|-----------|
| <i>Loyers</i> | | D | C | Compte |
| Garages, caravanes, Differdange | 23.976,00 | | | 701000 |
| Station essence, rte de Soleuvre Differd. | 14.693,22 | | | 703000 |
| Centre Marisca, Mersch | 29.988,00 | | | 706000 |
| Loyer hangar et terrain | 2.944,12 | | | 707000 |
| | | | | |
| | | | | 71.601,34 |

| | | | | |
|---|--|------------|------------|--|
| | | 33.290,811 | 300.513,85 | |
| Bénéfice de l'exercice avant dons | | | 267.223,04 | |

| | | | | |
|--|-----------|-----------|------------|-----------|
| <i>Dons</i> | | D | C | Compte |
| Dons | | | | 651000 |
| Projet Parkinson 2006 | 10.000,00 | | | |
| Fondation Kraizbiere | 5.000,00 | | | |
| Médecins sans frontières | 5.000,00 | | | |
| Frère Joseph - Projet Haïti | 3.500,00 | | | |
| Coopération humanitaire Luxembourg | 3.500,00 | | | |
| ADA | 1.500,00 | | | |
| Foyer de Jour «Museldrauwen» | 1.500,00 | | | |
| | | | | |
| | | | | 30.000,00 |
| Bénéfice de l'exercice | | | 237.223,04 | |
| | | 63.290,81 | 300.513,85 | |

IMMEUBLES AU 31 DECEMBRE 2005

| | |
|----------------------------------|------------|
| Centre Marisca, Mersch | 187.802,35 |
|----------------------------------|------------|

| | |
|---|------------|
| Station essence et terrain Diflerdange, rte de Soleuvre | 49.578,70 |
| Garages, Diflerdange, rte de Soleuvre | 197.102,62 |
| Terrain, Grosbous | 12.394,68 |
| Immeuble Esch, bd Kennedy | 171.201,79 |
| Terrain, Reckange/Mess | 28.507,76 |
| Appartement Esch, rue de la Fontaine | 105.759,68 |
| Total: | 752.347,58 |

TITRES HERITAGE THINK AU 31 DECEMBRE 2005

| | BGL DEXIA-BIL | Titres nominatifs | Total |
|--|---------------|----------------------|------------|
| 136 Ciments Luxembourgeois | 81.600,00 | | 81.600,00 |
| 58 Electr. Our Priv. B. | 11.890,00 | | 11.890,00 |
| 435 Electr. Our 1/5 Priv. B. | 17.835,00 | | 17.835,00 |
| 50 x 700 Union Minière 1/10e, 50 P FB PS val. nominative | | 867,63 | 867,63 |
| 500 Ciments Luxembourgeois | 488.125,00 | | 488.125,00 |
| 30 x 1250 parts de réserve Société GENERALE DE BELGIQUE val. nominative | | 929,60 | 929,60 |
| 250 Suez Lyonnaise des Eaux | 6.575,00 | | 6.575,00 |
| 50 Cer Suez Lyonnaise des Eaux Cert Val Gar | | | 0,00 |
| 250 Strip Suez Lyonnaise des Eaux VVPR | 2,50 | | 2,50 |
| Total: | 494.702,50 | 1.797,23 | 607.824,73 |

EUR

| | |
|---|------------|
| Valeur de héritage initiale | 38.026,87 |
| Valeur actuelle au 31 décembre 2005 | 607.824,73 |
| Réserve au 31 décembre 2005 | 569.797,87 |

BUDGET 2006

| | | Dépenses | Recettes |
|---|-----------|-----------|-----------|
| <i>Immeubles</i> | | | |
| Gérance et entretiens Immeubles | 4.000,00 | | |
| Entretiens immeubles et réparations | 13.000,00 | | |
| Impôt Foncier | 1.200,00 | | |
| Frais Centre Marisca | 9.000,00 | | |
| Assurances | 800,00 | | |
| | | 28.000,00 | |
| <i>Frais administratifs</i> | | | |
| Frais de bureau | 2.200,00 | | |
| Téléphone et ports | 700,00 | | |
| Frais de secrétariat | 3.900,00 | | |
| Frais de route et de représentation | 2.000,00 | | |
| Installation Bureau | 1.200,00 | | |
| Divers | 1.000,00 | | |
| | | 11.000,00 | |
| <i>Frais financiers</i> | | | |
| Intérêts passifs et frais financiers | 1.500,00 | | |
| | | 1.500,00 | |
| <i>Produits de capitaux</i> | | | |
| Intérêts actifs | 5.000,00 | | |
| Produits titres | 25.000,00 | | |
| | | | 30.000,00 |
| <i>Loyers</i> | | | |
| Garages, rte de Soleuvre, Differdange | 24.000,00 | | |
| Station essence, rte de Soleuvre Differd. | 8.500,00 | | |
| Centre Marisca, Mersch | 30.000,00 | | |

| | | |
|---|-----------|-----------|
| Hangar rte de Soleuvre | 3.000,00 | |
| | | 65.500,00 |
| Total des dépenses - produits avant dons: | 40.500,00 | 95.500,00 |
| Excédent des recettes avant dons | 55.000,00 | |
| <i>Dons</i> | 45.000,00 | |
| Excédent des recettes après dons | 10.000,00 | |
| | 95.500,00 | 95.500,00 |

Rapport du réviseur de caisse pour l'exercice 2005

Conformément à la mission qui m'a été confiée, j'ai vérifié aujourd'hui les livres, les comptes et le bilan de notre Fondation.

J'ai constaté que les livres sont tenus d'une façon professionnelle, comme pour les exercices précédents. Le contrôle a été effectué par sondages et n'a révélé aucune irrégularité.

Les avoirs en compte figurant au bilan correspondent exactement à ceux indiqués sur les extraits de compte bancaires.

Par conséquent, je propose à l'Assemblée d'approuver le bilan et les comptes qui lui sont présentés, et aussi d'accorder décharge au Président et au Secrétaire-Comptable.

Rodange, le 8 avril 2006.

P. Azzeri

Le Réviseur

Référence de publication: 2007031868/7129/163.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04115. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

PATRIZIA Lux 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.069.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007032113/212/12.

(070027366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Socabel (groupe ARBED), Société en nom collectif.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.341.

—

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société anonyme ARCELOR LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, représentée aux fins des présentes par Messieurs Christophe Jung, General Counsel Luxembourg of Arcelor, avec adresse professionnelle à Luxembourg et Henri Goedert, Senior Legal Counsel, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

détenant neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) parts sociales;

2. La société anonyme ARCELOR INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, représentée aux fins des présentes par Madame Bérangère Poirier, Legal Counsel, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2006, ci-annexée,

détenant une (1) part sociale;

soit un total de dix mille (10.000) parts sociales sur les dix mille (10.000) parts sociales émises représentant l'intégralité du capital social de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (EUR 247.893,52).

Les parties comparantes sont les seules et uniques associées de la société SOCABEL (groupe ARBED) (la «Société»), une société en nom collectif, établie et ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.341, constituée suivant acte notarié en date du 12 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 433 du 6 septembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 12 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 681 du 10 septembre 1999.

Les parties comparantes ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Exposé préliminaire

Suivant acte de convention de vente d'une part sociale sous seing privé signé en date 27 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2002, volume 571, folio 15, case 8, la société anonyme ARCELOR FCS COMMERCIAL S.A. (antérieurement dénommée SOCIETE ANONYME LUXEMBOURGEOISE D'EXPLOITATIONS MINIERES), avec siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, a cédé une (1) part sociale sans désignation de valeur nominale de la Société à la société anonyme ARCELOR INVESTMENT S.A. (dénommée dans la convention de vente ARBED INVESTMENTS S.A.), prénommée.

Acceptation de la cession de part sociale

Ensuite est intervenue Madame Ana Paula Da Silva, Paralegal, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société, en vertu d'un pouvoir daté du 20 décembre 2006, ci-annexé, qui déclare accepter au nom et pour compte de la Société la cession de part sociale ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 21 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent que suite à ladite cession de part sociale, la répartition du capital social est actuellement la suivante:

| | Part(s) sociale(s) |
|---|-----------------------|
| 1. ARCELOR LUXEMBOURG, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf | 9.999 |
| 2. ARCELOR INVESTMENT S.A., une | <u>1</u> |
| Total: dix mille | 10.000 |

Cession de part sociale

La société anonyme ARCELOR INVESTMENT S.A., prénommée, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit, à la société anonyme ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, ici représentée par Madame Catherine Schmidt, Legal Counsel, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 décembre 2006, ci-annexée,

une (1) part sociale sans désignation de la valeur nominale de la Société pour le prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-), que le cédant déclare avoir reçu avant la passation des présentes.

L'associé majoritaire déclare accepter cette cession de part sociale.

Ensuite est intervenue Madame Ana Paula Da Silva, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire de la Société, en vertu d'un pouvoir daté du 20 décembre 2006, qui déclare accepter au nom et pour compte de la Société la cession de part sociale ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 21 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la cession de part sociale qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social s'élève à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (EUR 247.893,52). Il est divisé en dix mille (10.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les dix mille parts sociales sont réparties comme suit:

| | Part(s) sociale(s) |
|---|-----------------------|
| 1. ARCELOR LUXEMBOURG, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf | 9.999 |
| 2. ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A., une | <u>1</u> |
| Total: dix mille | 10.000» |

Déclaration

Les parties comparantes déclarent que la société est propriétaire d'immeubles valant sept millions cent trente-huit mille huit cent quatre-vingts euros (EUR 7.138.880,-) et que par conséquent la part de valeur correspondant aux parts sociales cédées est de sept cent treize euros quatre-vingt-neuf cents (EUR 713,89).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jung, H. Goedert, B. Poirier, A. P. Da Silva, C. Schmidt, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2006, vol. 909, fol. 64, case 9. — Reçu 42,83 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007032461/239/88.

(070027177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

PATRIZIA Lux 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007032114/212/12.

(070027370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Financière Lumière, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.024.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Pour la société

SIGNES S.A.

Liquidateur

V. Goy

Référence de publication: 2007032127/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04875. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Uta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 74.444.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032129/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03392. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

ICAP Luxembourg Holdings (No.2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 270.100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.262.

Le bilan au 25 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007032275/3380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05342. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

PATRIZIA Real Estate 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007032130/212/12.

(070027375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 121.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007032131/212/12.

(070027417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 9.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007032134/239/12.

(070027423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Pneumatex S.A., Société Anonyme,

(anc. Thermotex S.A.).

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 71.207.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032135/510/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04288. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Lynx Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 57.753.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007032136/239/12.

(070027445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Milano Properties and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 112.728.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée générale tenue extraordinairement le 22 janvier 2007:

1) L'assemblée accepte la démission des administrateurs suivants: M. David De Marco, M. Bruno Beernaert et M. Alain Lam.

2) L'assemblée décide de nommer en tant que nouveaux membres du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'an 2011:

- M. Giovanni Vittore, né à Turi, Italy, le 29 mai 1955, résidant à L-2443, Senningerberg, 19, rue des Romains, administrateur.

- M. Remy Meneguz, né à Tressange, France, le 22 mai 1950, résidant à L-8323, Olm, 63, avenue Grand-Duc Jean, administrateur.

- M. Frédéric Noël, né à Algrange, France, le 13 septembre 1967, résidant à L-4987 Sanem, 8, Quartier de l'Eglise, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007032436/799/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Colonade Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.324.

—
Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032139/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03938. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Europa Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007032140/239/12.

(070027459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Sovap, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.058.

Le bilan au 31 novembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032141/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03929. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Sovap, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.058.

Le bilan au 30 novembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007032142/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03940. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

PATRIZIA Lux 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007032143/212/12.

(070027274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Soprolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 25.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPROLUX S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007032155/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

S.K.D., Serrurerie Kockhans Daniel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4687 Differdange, 350, rue Woïwer.
R.C.S. Luxembourg B 77.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERRURERIE KOCKHANS DANIEL Sàrl en abrégé S.K.D. Sàrl
Signature

Référence de publication: 2007032157/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02484. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

PATRIZIA Lux 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 122.971.

Im Jahr zweitausend und sechs, am einundzwanzigsten Dezember,
Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

PATRIZIA LUXEMBOURG S.à.r.l., eine «société à responsabilité limitée» mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, hier vertreten durch Andreas HEINZMANN, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 21. Dezember 2006 privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die von dem alleinigen Anteilsinhaber ausgestellte Vollmacht, welche von der anwesenden Person und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, erklärt dann wie folgt:

I. Dass sie der alleinige Anteilsinhaber von PATRIZIA LUX 10 S.à.r.l. ist, einer «société à responsabilité limitée» mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, (die «Gesellschaft») gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 27. November 2006, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht worden ist.

II. Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft zwanzigtausend Euros (20.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in achthundert (800) Anteile von je fünfundzwanzig Euros (25,- EUR).

III. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Entscheidung des alleinigen Anteilsinhabers über eine Sachkapitalerhöhung der Gesellschaft in Höhe von zwölf Millionen fünfundzwanzigtausend Euros (12.025.000,- EUR) des gegenwärtig gezeichneten Gesellschaftskapitals in Höhe von zwanzigtausend Euros (20.000,- EUR) auf zwölf Millionen fünfundvierzigtausend Euros (12.045.000,- EUR) durch die Ausgabe von vierhunderteinundachtzigtausend (481.000) Anteilen mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euros (25,- EUR).

2. Zeichnung dieser Anteile durch den alleinigen Anteilsinhaber im Wege einer Sacheinlage bestehend aus:

- dem einzigen Geschäftsanteil an der PATRIZIA PROJEKT 220, GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Augsburg, eingetragen im Handelsregister B von Augsburg unter Blattnummer 22.251, der

gemäss Zwischenbilanz vom 20. Dezember 2006 mit 12.025.000,- EUR bewertet wird und dem Nominalwert der neu ausgegebenen Anteile entspricht.

3. Abänderung von Artikel 7 der Satzung.

Der oben benannte alleinige Anteilinhaber der Gesellschaft hat nun den Notar gebeten, folgende Beschlüsse aufzunehmen und zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilinhaber beschließt eine Kapitalerhöhung der Gesellschaft in Höhe von zwölf Millionen fünfundzwanzigtausend Euros (12.025.000,- EUR) des gegenwärtig gezeichneten Gesellschaftskapitals in Höhe von zwanzigtausend Euros (20.000,- EUR) auf zwölf Millionen fünfundvierzigtausend Euros (12.045.000,- EUR) durch die Ausgabe von vierhunderteinundachtzigtausend (481.000) Anteilen mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euros (25,- EUR).

Zeichnung

Hiernach erklärt der alleinige Anteilinhaber, hier vertreten durch Rechtsanwalt Andreas Heinzmann, vorgeannt, alle vierhunderteinundachtzigtausend (481.000) neuen Anteile zu zeichnen gegen Zahlung von insgesamt zwölf Millionen fünfundzwanzigtausend Euros (12.025.000,- EUR) durch die Erbringung einer Sacheinlage bestehend aus:

- dem einzigen Geschäftsanteil an der PATRIZIA PROJEKT 220, GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Augsburg, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Augsburg unter Blattnummer 22251, der gemäss Zwischenbilanz vom 20. Dezember 2006 mit zwölf Millionen fünfundzwanzigtausend Euros (12.025.000,- EUR) bewertet wird und dem Nominalwert der neu ausgegebenen Anteile entspricht.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilinhaber beschließt, Artikel 7 der Satzung aufgrund der Kapitalerhöhung wie folgt abzuändern:

« **Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf Millionen fünfundvierzigtausend Euros (12.045.000,- EUR) und ist eingeteilt in vierhunderteinundachtzigtausend achthundert (481.800) Anteile von je fünfundzwanzig Euros (25,- EUR).»

Bewertung und Kosten

Für Registrierungs Zwecke wird die obige Sachkapitalerhöhung mit 12.025.000,- EUR angesetzt.

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde tragen muß, belaufen sich auf ungefähr 5.500,- EUR.

Die Sachkapitalerhöhung bestehend aus dem einzigen Geschäftsanteil einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz Deutschland, einem Mitgliedsstaat der Europäischen Union, bezieht sich auf Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971 über die Kapitalverkehrssteuer, das für diesen Fall eine Befreiung von der Kapitalverkehrssteuer vorsieht.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache verstehen und sprechen kann, erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der Partei in deutscher Sprache verfasst und auch in die englische Sprache übersetzt worden ist. Die Parteien legen fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen, die deutsche Version Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese Person zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Es folgt die englische Übersetzung:

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December.

Before M^e Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRIZIA LUXEMBOURG S.à.r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, here represented by Andreas Heinzmann, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 21, 2006 given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, declares:

I. That it is the sole shareholder of PATRIZIA LUX 10 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, (the «Company»), incorporated by deed of the undersigned notary dated November 27, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the Company's share capital is set at twenty thousand euro (EUR 20,000.-) divided into eight hundred (800) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision of the sole shareholder to increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve million twenty-five thousand euro (EUR 12,025,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand euro (EUR

20,000.-) to twelve million forty-five thousand euro (EUR 12,045,000.-) by the creation and the issue of four hundred eighty-one thousand (481,000) new shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subscription by the sole shareholder of such shares by a contribution in kind consisting in:

- The sole share of PATRIZIA PROJEKT 220, GmbH, a company organised under the laws of Germany with registered office at Augsburg, registered with the trade and companies register of Augsburg under the number 22251, such share being valued at EUR 12,025,000.- pursuant to the balance sheet dated as of December 20, 2006, matching with the nominal value of the newly issued shares.

3. Subsequent amendment of Article 7 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of twelve million twenty-five thousand euro (EUR 12,025,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to twelve million forty-five thousand euro (EUR 12,045,000.-) by the creation and the issue of four hundred eighty-one thousand (481,000) new shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription

Thereupon the sole shareholder, represented by Andreas Heinzmann, prenamed, has declared to subscribe for all the four hundred eighty-one thousand (481,000) new shares and to pay them at a total price of twelve million twenty-five thousand euro (EUR 12,025,000.-) by a contribution in kind consisting in:

- The sole share of PATRIZIA PROJEKT 220, GmbH, a company organised under the laws of Germany with registered office at Augsburg, registered with the trade and companies register of Augsburg under the number 22251, such share being valued at twelve million twenty-five thousand euro (EUR 12,025,000.-) pursuant to the balance sheet dated as of December 20, 2006, matching with the nominal value of the newly issued shares.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend article 7 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 7.** The capital of the company is fixed at twelve million forty-five thousand euro (EUR 12,045,000.-) divided into four hundred eighty-one thousand eight hundred (481,800) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Evaluation and expenses

For the purpose of registration the present increase of capital is valued at EUR 12,025,000.-.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 5,500.-.

The contribution in kind consisting of the sole share of a company having its registered office and its effective centre of management and control in Germany, a Member State of the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German and followed by an English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the German and the English text, the German version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: A. Heinzmann, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 21, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 29. Dezember 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007032330/212/134.

(070027269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

PATRIZIA Lux 40 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007032158/212/12.

(070027308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Racing Experience S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 49, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 78.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RACING EXPERIENCE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007032159/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02486. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

CEREP Montrouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.636.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45554 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007032160/211/11.

(070027312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

N. Miny-Biver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7201 Walferdange, 46, rue de Limana.

R.C.S. Luxembourg B 46.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. MINY-BIVER S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007032161/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02491. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Laboratoire Schaack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 1, op Raechels.

R.C.S. Luxembourg B 90.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LABORATOIRE SCHAACK S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007032162/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02494. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

CEREP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.244.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45558 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007032163/211/11.

(070027314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Inter Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 73.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTER INDUSTRIE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007032164/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02524. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

PATRIZIA Lux 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.970.

Im Jahr zweitausend und sechs, am einundzwanzigsten Dezember,
Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

PATRIZIA LUXEMBOURG S.à r.l., eine «société à responsabilité limitée» mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, hier vertreten durch Andreas Heinzmann, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 21. Dezember 2006 privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die von dem alleinigen Anteilsinhaber ausgestellte Vollmacht, welche von der anwesenden Person und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, erklärt dann wie folgt:

I. Dass sie der alleinige Anteilsinhaber von PATRIZIA LUX 20 S.à r.l. ist, einer «société à responsabilité limitée» mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, (die «Gesellschaft») gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 27. November 2006, die noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht worden ist.

II. Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft zwanzigtausend Euros (20.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in achthundert (800) Anteile von je fünfundzwanzig Euros (25,- EUR).

III. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Entscheidung des alleinigen Anteilsinhabers über eine Sachkapitalerhöhung der Gesellschaft in Höhe von dreissig Millionen fünfundzwanzigtausend Euros (30.025.000,- EUR) des gegenwärtig gezeichneten Gesellschaftskapitals in Höhe von zwanzigtausend Euro (20.000,- EUR) auf dreissig Millionen fünfundvierzigtausend Euros (30.045.000,- EUR) durch die

Ausgabe von einer Million zweihunderteintausend (1.201.000) Anteilen mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euros (25,- EUR).

2. Zeichnung dieser Anteile durch den alleinigen Anteilsinhaber im Wege einer Sacheinlage bestehend aus:

- dem einzigen Geschäftsanteil an der PATRIZIA PROJEKT 230, GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Augsburg, eingetragen im Handelsregister B von Augsburg unter Blattnummer 22255, der gemäss Zwischenbilanz vom 20. Dezember 2006 mit 30.025.000,- EUR bewertet wird und dem Nominalwert der neu ausgegebenen Anteile entspricht.

3. Abänderung von Artikel 7 der Satzung.

Der oben benannte alleinige Anteilsinhaber der Gesellschaft hat nun den Notar gebeten, folgende Beschlüsse aufzunehmen und zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilsinhaber beschließt eine Kapitalerhöhung der Gesellschaft in Höhe von dreissig Millionen fünfundzwanzigttausend Euros (30.025.000,- EUR) des gegenwärtig gezeichneten Gesellschaftskapitals in Höhe von zwanzigttausend Euros (20.000,- EUR) auf dreissig Millionen fünfundvierzigtausend Euros (30.045.000,- EUR) durch die Ausgabe von einer Million zweihunderteintausend (1.201.000) Anteilen mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euros (25,- EUR).

Zeichnung

Hiernach erklärt der alleinige Anteilsinhaber, hier vertreten durch Rechtsanwalt Andreas Heinzmann, vorgeannt, alle eine Million zweihunderteintausend (1.201.000) neuen Anteile zu zeichnen gegen Zahlung von insgesamt dreissig Millionen fünfundzwanzigttausend Euros (30.025.000,- EUR) durch die Erbringung einer Sacheinlage bestehend aus:

- dem einzigen Geschäftsanteil an der PATRIZIA PROJEKT, 230 GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Sitz in Augsburg, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Augsburg unter Blattnummer 22255, der gemäss Zwischenbilanz vom 20. Dezember 2006 mit dreissig Millionen fünfundzwanzigttausend Euros (30.025.000,- EUR) bewertet wird und dem Nominalwert der neu ausgegebenen Anteile entspricht.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilsinhaber beschließt, Artikel 7 der Satzung aufgrund der Kapitalerhöhung wie folgt abzuändern:

« **Art. 7.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreissig Millionen fünfundvierzigtausend Euros (30.045.000,- EUR) und ist eingeteilt in eine Million zweihunderteintausend achthundert (1.201.800) Anteile von je fünfundzwanzig Euros (25,- EUR).»

Bewertung und Kosten

Für Registrierungszwecke wird die obige Sachkapitalerhöhung mit 30.025.000,- EUR angesetzt.

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde tragen muss, belaufen sich auf ungefähr 7.000,- EUR.

Die Sachkapitalerhöhung bestehend aus dem einzigen Geschäftsanteil einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz Deutschland, einem Mitgliedsstaat der Europäischen Union, bezieht sich auf Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971 über die Kapitalverkehrssteuer, das für diesen Fall eine Befreiung von der Kapitalverkehrssteuer vorsieht.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache verstehen und sprechen kann, erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der Partei in deutscher Sprache verfasst und auch in die englische Sprache übersetzt worden ist. Die Parteien legen fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen, die deutsche Version Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese Person zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Es folgt die englische Übersetzung

In the year two thousand and six, on the twenty first day of December.

Before M^e Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRIZIA LUXEMBOURG S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, here represented by Andreas Heinzmann, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 21, 2006 given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, declares:

I. That it is the sole shareholder of PATRIZIA LUX 20 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, (the «Company»), incorporated by deed of the undersigned notary dated November 27, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the Company's share capital is set at twenty thousand euro (EUR 20,000.-) divided into eight hundred (800) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision of the sole shareholder to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty million twenty-five thousand euro (EUR 30,025,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to thirty million forty-five thousand euro (EUR 30,045,000.-) by the creation and the issue of one million two hundred and one thousand (1,201,000) new shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subscription by the sole shareholder of such shares by a contribution in kind consisting in:

- The sole share of PATRIZIA PROJEKT 230, GmbH, a company organised under the laws of Germany with registered office at Augsburg, registered with the trade and companies register of Augsburg under the number 22255, such share being valued at EUR 30,025,000.- pursuant to the balance sheet dated as of December 20, 2006, matching with the nominal value of the newly issued shares.

3. Subsequent amendment of Article 7 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of thirty million twenty-five thousand euro (EUR 30,025,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) to thirty million forty-five thousand euro (EUR 30,045,000.-) by the creation and the issue of one million two hundred and one thousand (1,201,000) new shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription

Thereupon the sole shareholder, represented by Andreas Heinzmann, prenamed, has declared to subscribe for all the one million two hundred and one thousand (1,201,000) new shares and to pay them at a total price of thirty million twenty-five thousand euro (EUR 30,025,000.-) by a contribution in kind consisting in:

- The sole share of PATRIZIA PROJEKT 230, GmbH, a company organised under the laws of Germany with registered office at Augsburg, registered with the trade and companies register of Augsburg under the number 22255, such share being valued at thirty million twenty-five thousand euro (EUR 30,025,000.-) pursuant to the balance sheet dated as of December 20, 2006, matching with the nominal value of the newly issued shares.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend article 7 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 7.** The capital of the company is fixed at thirty million forty-five thousand euro (EUR 30,045,000.-) divided into one million two hundred and one thousand eight hundred (1,201,800) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Evaluation and expenses

For the purpose of registration the present increase of capital is valued at EUR 30,025,000.-.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 7,000.-.

The contribution in kind consisting of the sole share of a company having its registered office and its effective centre of management and control in Germany, a Member State of the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German and followed by an English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the German and the English text, the German version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: A. Heinzmann, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 21, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 29. Dezember 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007032332/212/134.

(070027271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

DBA Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 111.181.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 44838 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007032165/211/11.

(070027316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Napoléon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 33.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAPOLEON INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2007032166/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02501. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

DBA Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 111.182.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 44839 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007032167/211/11.

(070027320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Hale S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 76.640.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 29 décembre 2006, enregistré à Luxembourg le 5 janvier 2007, volume 31CS, folio 49, case 11, que l'Assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour la société
J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007032442/211/20.

(070027435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Ingénierie Technique et Electrique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 13, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 85.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INGENIERIE TECHNIQUE ET ELECTRIQUE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007032168/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02522. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 février 2007.

J.-J Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007032169/239/12.

(070027146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

M.I.L. (Maintenance Industrielle Luxembourgeoise), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 31.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.I.L. (MAINTENANCE INDUSTRIELLE LUXEMBOURGEOISE) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007032170/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02504. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Kraftwerk Holding S.A., Société Anonyme.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 13 juin 1997 entre:
Société domiciliée: KRAFTWERK HOLDING S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg n ° B 59 572

et

Domiciliataire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg N ° B 28 967

a pris fin avec effet au 8 janvier 2007.

Fait à Luxembourg, le 9 février 2007.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007032416/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03544. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Restclair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 69.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESTCLAIR S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007032172/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02489. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Belgravia European Properties 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 116.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 février 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007032173/239/12.

(070027170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Marsala S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 124.425.

STATUTES

In the year two thousand and six, the twenty-second of December
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l. a company registered under the Laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, represented by Mr Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg.

PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A a share holding company existing under the laws of Italy, and having its registered office at Via Gaetano Negri, n.10, 20123 Milano, Italy, represented by Mr Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg.

Here represented by virtue of two proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialed in varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the article of association of a private limited liability company:

Name - Corporate objectives - Registered office - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company will exist under the corporate name of MARSALA S.à r.l.

Art. 2. Corporate Objectives. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises and/or units in real estate funds; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to effect all transactions which are

necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and certificates, which may be convertible, even into preferred equity, it being understood that the Company may not publicly issue securities.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration. The Company is established until 31 December 2050.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 12 of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.01. For the purposes of this Article 7:

(a) the term «transfer» or «dispose» means any act, direct or indirect, of transfer, assignment or disposal, including but not limited to by way of a sale, a barter, a gift, a contribution in kind, an exchange, a merger, a de-merger, a transfer of going-concern or of a portion thereof, the setting up of any encumbrance, or an act of usufruct;

(b) should the Transferring Shareholder (as defined below) intend to transfer all or part of its shares in the Company by means of gift or any act or agreement which does not result in the payment of a monetary consideration, the Transferring Shareholder shall indicate in the Notice of Offer (as defined below) the monetary value of such shares, which will constitute the price for the exercise of the preemption right or of the tag-along right set forth in 7.03. and in 7.04. below. Should the Offerer Shareholders (as defined below) notify the Transferring Shareholder - within 5 business days from the receipt of the Notice of Offer - that they do not agree on the indication of the monetary value of the shares, such value shall be determined by an independent expert jointly appointed by the Offerer Shareholder and the Transferring Shareholder or, in case of disagreement, by [the president of the Institut Luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprise, in any case to be chosen amongst leading merchant bank of international standing. The determination of the independent expert shall be binding for the Transferring Shareholder and the Offerer Shareholders which have challenged the value of the shares indicated in the Notice of Offer while for the Offerer Shareholders that have not challenged the value indicated in the Notice of Offer this latter shall apply. The cost of the expert shall be borne fifty per cent (50%) by the Transferring Shareholder and fifty per cent (50%) by the Offerer Shareholders;

(c) should a shareholder decide to transfer (including, for the avoidance of doubt, any transfer pursuant to Clause 7.02.) its shares in the Company to a third company belonging to its corporate group - i.e.: (i) a company held 50% by the shareholder which wants to transfer its participation or (ii) a company holding 50% of the shareholder which wants to transfer its participation or (iii) a company 50% held by the same company holding at least 50% of the shareholder which wants to transfer its participation - the provision of Clause 7 do not apply.

(d) all the provisions of this Clause 7 shall apply, mutatis mutandis, to any transfer of bonds or convertible bonds or certificates issued by the Company as well as any receivable to which any shareholder is entitled vis-à-vis the Company for any shareholders loan granted to the Company.

7.02. Except with unanimous consent of all the shareholders, the shares cannot be transferred to non-shareholders until June, 21th, 2008 and, upon expiration of such period, the shares cannot be transferred to non-shareholders unless the shareholders representing at least eighty per cent (80%) of the corporate capital have agreed thereto in a general meeting.

7.03. Preemption Rights

7.03.01. Any shareholder intending to transfer, or otherwise dispose of all or part of its Company's shares (a «Transferring Shareholder») (including, for the avoidance of doubt, any transfer pursuant to Clause 7.02.), shall give to the other

shareholders (the «Offerer Shareholders») notice in writing (the «Notice of Offer») that it wishes to transfer its shares and specifying the number of shares (the «Offered Shares») that it proposes to transfer pursuant to a bona fide offer (or by the means set out in paragraph 7.01(b) above), the proposed price per share (or, with respect to paragraph 7.01(b) above, the monetary value), the proposed transfer date, other terms and conditions of the transfer and of the payment of the price (including, in case of deferred purchase price, the guarantees requested by the Transferring Shareholder), and the proposed transferee's identity (the «Third Party Purchaser»), and including a copy, if any, of the Third Party Purchaser's written offer. The Transferring Shareholder shall specify in the Notice of Offer all such further information reasonably needed in order to adequately evaluate the proposed transfer. A Notice of Offer may not be withdrawn except with the consent of all the Offerer Shareholders.

7.03.02. Upon receipt of the Notice of Offer, each of the Offerer Shareholders shall have the right to purchase, proportionally to their interests in the issued share capital of the Company (their «Proportionate Entitlement»), the Offered Shares at the price set forth in the Notice of Offer by giving, within fifteen (15) business days of receiving the Notice of Offer, the Transferring Shareholder a notice specifying:

(i) the number of shares it wants to purchase and the number of shares it wants to purchase in the event that any of the other Offerer Shareholders does not exercise its preemption right or exercise their preemption right for a number of Offered Shares lower than their Proportionate Entitlement; and

(ii) the acceptance of the terms and conditions set out in the Notice of Offer (a «First Refusal Notice»).

7.03.03 The Transferring Shareholder shall sell the Offered Shares to the Offerer Shareholders on the tenth (10) business day following the serving of the First Refusal Notice or on the tenth (10) business day following the date on which the regulatory approvals, if any, are obtained (the «Transfer Date»).

On the Transfer Date:

(i) the Transferring Shareholder shall transfer to the Offerer Shareholders which has exercised the preemption right the full legal title to its Proportionate Entitlement; and

(ii) the Offerer Shareholders shall pay the Transferring Shareholder the purchase price for its Proportionate Entitlement in cash by telegraphic transfer of immediately available funds to an account specified by the Transferring Shareholder at least 5 business days before the Transfer Date.

7.03.04. In the event that:

(i) the Offerer Shareholders do not give the Transferring Shareholder a First Refusal Notice in the specified time; or

(ii) the preemption right has not been exercised by the Offerer Shareholders with respect to all, and not only part of, the Offered Shares then the Transferring Shareholders may, without prejudice to 7.04. below, transfer the Offered Shares to the Third Party Purchaser within thirty (30) business days of the expiration of the term set out in 7.03.02. or 7.03.03. above, as the case may be, at a price and on terms and conditions no less favourable to those set out in the Notice of Offer.

It is agreed that if the Transferring Shareholder does not transfer or otherwise dispose of the Offered Shares within the thirty (30) business days period set out above, the procedure set out in this Article 7.03. shall be repeated in respect of any further transfer or disposal of shares.

7.04. Tag Along Rights

7.04.01. The Offerer Shareholders, in alternative to the right to purchase the Offered Shares pursuant to the provisions of 7.03. above, shall have the right to transfer to the Third Party Purchaser a percentage of its shares in the Company equal to the percentage of the shares that the Transferring Shareholder intends to transfer to the Third Party Purchaser (e.g. if the Transferring Shareholders intends to transfer to the Third Party Purchaser the seventy-five per cent (75%) of its shares in the Company, then any of the Offerer Shareholders shall have the right to transfer to the Third Party Purchaser the seventy-five per cent (75%) of its shares in the Company). Within fifteen (15) business days from the date on which they have received the Notice of Offer, the Offerer Shareholders may deliver to the Transferring Shareholder a notice specifying that they want to sell all, or part of, their shares (the «Tag-Along Demand»). It is understood that, in case some of the Offerer Shareholders exercise the tag along right pursuant to the provisions of this article 7.04., and other Offerer Shareholders exercise the preemption right pursuant to article 7.03., the preemption right shall prevail provided that the Offerer Shareholders which have exercised the preemption right, within fifteen (15) business days from the expiry of the term to serve the First Refusal Notice, irrevocably undertake to purchase the shares held by the Offerer Shareholders which have exercised the tag along right, failing which the preemption right shall not have been validly exercised.

7.04.02. The Tag Along Demand shall be irrevocable and shall bind the Transferring Shareholder to procure the purchase of all of the shares of any Offerer Shareholder who has served a Tag-Along Demand (the «Tagged Shares»), in accordance with the provisions of Article 7.04.

7.04.03. If the Offerer Shareholders serve on the Transferring Shareholder a Tag Along Demand, then, before completing any sale, the Transferring Shareholder shall cause the Third Party Purchaser to deliver to the Offerer Shareholders who have served the Tag-Along Demand an irrevocable binding offer in writing (the «Tag Along Offer») to purchase from such Offerer Shareholders the Tagged Shares on identical terms and conditions, including as to price, as those offered to the Transferring Shareholder.

7.04.04. The closing date and other closing arrangements for the sale and purchase of the Tagged Shares between the Offerer Shareholders and the Third Party Purchaser shall be specified in the Tag Along Offer and shall be the same, mutatis mutandis, as those specified between the Third Party Purchaser and the Transferring Shareholder. If the Third Party Purchaser does not purchase the shares of the Offerer Shareholders, then the Transferring Shareholder shall not be entitled to sell its shares to the Third Party Purchaser or, alternatively, shall purchase itself the shares of the Offerer Shareholders at the terms and conditions provided for by this Article 7.

7.04.05. The shares and/or the bonds and/or the certificates and/or the receivables vis-à-vis the Company may be transferred by each shareholder only together with a proportional amount, if any, of shares and/or bonds and/or certificates and/or receivables vis-à-vis the Company simultaneously owned by such shareholder.

Art. 8. Redemption of own shares. The company may redeem shares of its own capital on the conditions fixed as follows:

- The authorization to redeem is given by the general meeting of shareholders representing at least three quarter of the corporate capital. This general meeting will fix the maximum number of shares redeemable and the redemption price. Each transaction of redemption must be the subject of a specific authorization;

- The par value of the redeemed shares, including the shares redeemed previously and the shares owned by the Company in its portfolio as well as the shares redeemed by a person acting in its own name but for the account of the company, may not exceed 10% of the subscribed corporate capital;

- The redemptions may not have as consequence that, the net assets of the Company may not become lower than the subscribed capital increased by the reserves that are not distributable by means of the law or of the articles of incorporation.

- The redemptions may only be done by means of distributable amounts including the extraordinary reserve constituted by amounts received by the Company as share premium on the issue of its own shares or by amounts received out of a new issue made in view of the redemption.

No voting right, as well as no right to the distribution of a dividend or of a liquidation profit will be attached to the redeemed shares of the Company.

The shares redeemed in breach of the above provisions will have to be retransferred in the deadline of one year after their redemption.

Should these shares not be retransferred in this deadline, they will have to be cancelled. It may be proceeded to a capital decrease of the corresponding amount.

Such capital decrease is mandatory if the redemptions of the shares to be cancelled have as result that the net assets became lower than the subscribed corporate capital increased by the reserves that may not be distributed by means of law or of the articles of incorporation.

Management and shareholders

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by a board of five (5) managers («conseil de gérance»).

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders.

The managers shall be elected by the shareholders at the general meeting of the shareholders.

At all times, G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l. shall be entitled to representation on the board of managers by three managers (the A Managers) and PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. shall be entitled to representation on the board of managers by two managers (the B Managers).

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company will be validly committed towards third parties by the signature of one (1) A manager and one (1) B manager, members of the board of managers.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least four (4) out of five (5), members being three (3) A managers and one (1) B manager, members are present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be taken with the favorable vote of at least four (4) out of five (5) members, being three (3) A managers and one (1) B manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 12. Liability of the Managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 13. Shareholders Decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are (except to the extent otherwise provided for in these articles and except for any decisions that, pursuant to the Law, have to be adopted unanimously) only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than eighty per cent (80%) of the share capital.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 14. Financial Year. The Company's financial year starts each year on the 1st of January and ends on the 31st of December of that year.

Art. 15. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution Rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Winding-up - Liquidation

Art. 17. Winding-up, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholders' meeting.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable Law

Art. 18. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st December 2007.

Subscription payment

The Articles having thus been established, the above named parties have subscribed for the five hundred (500) shares of twenty-five euros (€ 25.-), each as follows:

G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l., prenamed, subscribes to three hundred (300) shares of twenty-five euros (€ 25.-) each and fully pays them up in the amount of seven thousand five hundred euros (€ 7,500.-) by contribution in cash.

PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., prenamed, subscribes to two hundred (200) shares of twenty-five euros (€ 25.-) each and fully pays them up in the amount of five thousand euros (€ 5,000.-) by contribution in cash.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting passed the following resolutions:

1) The shareholders resolve to propose for election the following managers:

Mrs Geraldine Schmit, Companies Director, born in Messancy (Belgium) on 12 November 1969, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, A Manager,

Mrs Marjoleine Van Oort, private employee, born in Groningen (The Netherlands) on 28 February 1967, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, A Manager,

Mr Joseph Mayor, Companies Director, born in Durban (South Africa) on 24 May 1962, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, A Manager,

Mr Laurent Forget, professionally residing at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, B Manager,

Mr Emanuele Roberto Carlo Dubini, residing at Piazza della repubblica I-20121 Milano, Italy, B Manager.

2) The registered office is fixed at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,500.- Euros

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l., société de droit luxembourgeois, avec son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, ci-après représentée par Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., société de droit italien, avec siège social Via Gaetano Negri, n. 10, I-20123 Milan, Italie, ci-après représentée par Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations après signature ne varient par les mandataires et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit est, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société a comme dénomination MARSALA S.à r.l.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et/ou de parts dans des fonds immobiliers; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur; l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties; enfin, la Société peut accomplir toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et de certificats, qui peuvent être convertibles, même en parts de préférence, étant entendu que la Société ne peut pas émettre de titres au public.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que précédemment décrit.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du gérant et du conseil de gestion.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société est établie jusqu'au 31 décembre 2050.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales.

7.01. Pour les besoins de l'article 7:

(a) les termes «transfert» ou «cession» désignent tout acte de transfert, cession ou disposition, réalisé directement ou indirectement, notamment par vente, offre, apport en nature, échange, fusion scission, transfert de fonds de commerce, création de privilèges ou transfert en usufruit.

(b) Si l'Associé Vendeur (tel que défini ci-dessous) entend transférer ses parts sociales qu'il détient dans la Société au moyen d'un don ou par tout autre moyen n'impliquant aucune contrepartie financière, l'Associé Vendeur doit indiquer dans l'Offre de Vente (telle que définie ci-dessous), la valeur vénale de ces parts sociales, qui constitueront le prix pour l'exercice du droit de préemption ou droit de sortie prévus aux articles 7.03. et 7.04. ci-dessous. Si l'Associé Acheteur (tel que défini ci-dessous) ne marque pas son accord avec le prix indiqué pour les parts sociales, la valeur des parts sociales sera déterminée par un expert indépendant nommé conjointement par l'Associé Vendeur et l'Associé Acheteur, ou en cas de désaccord par le président de l'Institut Luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprises, cet expert devant en tout état de cause être choisi parmi une banque d'affaire de premier plan ayant une renommée internationale. La valeur fixée par l'expert indépendant liera aussi bien l'Associé Vendeur que l'Associé Acheteur qui aura contesté la valeur indiquée dans l'Offre de Vente. Les honoraires de l'expert seront supportés pour moitié par l'Associé Vendeur et l'Associé Acheteur et pour moitié par l'Associé Acheteur.

(c) Toutes ces dispositions s'appliqueront mutatis mutandis à tout transfert d'obligations ou d'obligations convertibles ou certificats émis par la Société ainsi qu'à toute créance résultant de prêt d'associés accordé à la Société.

7.02. En cas d'actionariat unique, les parts sociales détenues par un seul associé sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, et ce sans préjudice des dispositions figurant à l'article 7 qui doivent s'appliquer en toutes circonstances, les parts sociales détenues par les associés existants sont librement cessibles. Sauf en cas d'accord unanime de tous les Associés, les parts sociales ne peuvent pas être cédées à des non-associés pendant une période de trois (3) ans à partir du jour de la constitution et, suite à l'expiration de cette période de trois ans, les parts sociales ne peuvent pas être transférées à des non-associés à moins que les associés représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social aient donné leur accord à un tel transfert au cours d'une assemblée.

7.03. Droit de Préemption

7.03.01. Tout associé qui entend transférer, ou céder ses parts sociales détenues dans la Société (l'«Associé Vendeur»), (notamment et pour éviter tout doute, dans le cadre des dispositions figurant à l'article 7.02) doit informer les autres associés (les «Associés Acheteurs») par écrit (l'«Offre de Vente») qu'il souhaite transférer ses parts sociales en indiquant le nombre de parts sociales qu'il entend transférer suite à une offre formulée de bonne foi (les «Parts à Vendre»), en leur indiquant le prix proposé, la date proposée pour le transfert et le paiement du prix (en ce inclus, dans l'hypothèse d'une vente à tempérament, les garanties demandées par l'Associé Vendeur) l'identité de l'acquéreur (le «Tiers Acquéreur») et en fournissant le cas échéant copie de l'offre d'achat écrite. L'Associé Vendeur doit indiquer également toute information qui pourrait être raisonnablement nécessaire pour évaluer correctement la valeur du transfert. Une Offre de Vente ne peut pas être retirée sauf lorsque l'ensemble des Associés Acheteurs a donné son consentement à un tel retrait.

7.03.02. A réception de l'Offre de Vente, chacun des Associés Acheteurs aura le droit d'acquérir proportionnellement à ses droits dans le capital social de la Société (leur «Droit Proportionnel»), les Parts à Vendre au prix fixé dans l'Offre de Vente en donnant dans les quinze (15) jours de la réception de l'Offre de Vente un avis indiquant:

(i) le nombre de parts sociales qu'il souhaite acquérir, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il souhaite acheter dans l'hypothèse où les autres Associés Acheteurs exercent leur droit de préemption pour un nombre de parts sociales inférieure à celui de leur Droit Proportionnel; et

(ii) leur acceptation des conditions générales figurant dans l'Offre de Vente (un «Droit de Premier Refus»).

7.03.03. L'Associé Vendeur doit vendre les Parts à Vendre aux Associés Acheteurs le dixième (10^{ème}) jour suivant la notification d'un Droit de Premier Refus ou, le cas échéant, le dixième (10^{ème}) jour suivant la date à laquelle une autorisation réglementaire est accordée (la «Date de Transfert»).

A la Date de Transfert:

(i) l'Associé Vendeur doit transférer aux Associés Acheteurs la pleine propriété de son Droit Proportionnel; et

(ii) les Associés Acheteurs doivent payer à l'Associé Vendeur le prix de vente correspondant à son Droit Proportionnel par virement immédiatement disponible sur un compte spécifique indiqué par l'Associé Vendeur au mois cinq (5) jours avant la Date du transfert.

7.03.04. Dans l'hypothèse où:

(i) les Associés Acheteurs ne donnent pas à l'Associé Vendeur un Droit de Premier Refus dans le délai spécifié; ou

(ii) les Associés Acheteurs n'achètent pas, conformément aux termes de l'article 7.03.03. ci-dessus toutes les Parts à Vendre, mais seulement une partie des Parts à Vendre; ou

(iii) le droit de préemption n'a pas été exercé par les Associés Acheteurs pour toutes les Parts à Vendre, mais seulement pour une partie des Parts à Vendre;

Alors les Associés Acheteurs peuvent, sans préjudice des dispositions prévues à l'article 7.04. ci-dessous, transférer les Parts à Vendre à un Tiers Acquéreur dans les trente (30) jours ouvrables suivant l'expiration du délai fixé aux articles 7.03.02. ou 7.03.03. ci-dessus, le cas échéant, pour un prix et des conditions qui ne peuvent pas être moins favorables que celles qui figurent dans l'Offre de Vente.

Il est accepté que si l'Associé Vendeur ne transfère pas ou ne cède pas les Parts à Vendre dans les trente (30) jours ouvrables fixés ci-dessus, la procédure prévue à l'article Article 7.03. sera répétée pour tout transfert ou cession de Parts Sociales.

7.04. Droit de Sortie («Tag Along Rights»)

7.04.01. Les Associés Acheteurs, alternativement à leur droit d'acquérir les Parts Sociales à Vendre en application des dispositions de 7.03. ci-dessus, auront le droit de céder à un Acheteur Tiers un pourcentage de leurs parts sociales dans la Société égal au pourcentage de parts sociales que l'Associé Vendeur entend céder au Tiers Acquéreur [c'est-à-dire, lorsque l'Associé Vendeur entend céder à un Tiers Acquéreur soixante-quinze pour cent (75%) de ses parts sociales dans la Société, les Associés Acheteurs auront le droit de céder au Tiers Acquéreur soixante-quinze pour cent (75%) de leurs parts sociales dans la Société]. Dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la date à laquelle ils ont reçu l'Offre de Vente, les Associés Acheteurs peuvent adresser un avis à l'Associé Vendeur spécifiant qu'ils veulent céder tout ou partie de leurs parts sociales (la «Demande de Sortie»). Il est entendu que, dans le cas où certains des Associés Acheteurs exercent leurs droits de sortie en application des dispositions du présent article 7.04., et que d'autres Associés Acheteurs exercent le droit de préemption en application de l'article 7.03., le droit de préemption prévaudra, à condition que les Associés Acheteurs qui ont exercé le droit de préemption, s'engagent irrévocablement, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant l'expiration de l'échéance à délivrer la Notice de Premier Refus à acheter les parts sociales détenues par les Associés Acheteurs qui ont exercé le droit de sortie, à défaut de quoi les droits de préemptions ne seront pas exercés valablement.

7.04.02. La Demande de Sortie est irrévocable et lie l'Associé Vendeur à acquérir toutes les parts sociales de tout Associé Acheteur qui a notifié une Demande de Sortie (les «Parts Sociales de Sortie»), conformément aux dispositions de l'Article 7.04.

7.04.03. Si les Associés Acheteurs notifient à l'Associé Vendeur une Demande de Sortie, avant la perfection de la vente, alors, l'Associé Vendeur devra faire en sorte que le Tiers Acquéreur fournisse aux Associés Acheteurs qui ont notifié une Demande de Sortie, une offre irrévocable par écrit (l'«Offre de Sortie») pour l'achat des Parts à Vendre appartenant ces Associés Acheteurs pour des conditions identiques, notamment en ce qui concerne le prix, à celles offertes aux Associés Vendeurs.

7.04.04. La date de conclusion et les autres arrangements de conclusion pour la vente et l'achat des Parts Sociales de Sortie entre les Associés Acheteurs et l'Acheteur Tiers doivent être détaillés dans l'Offre de Sortie et doivent être les mêmes, mutatis mutandis, que celles qui ont été spécifiés entre le Tiers Acquéreur et l'Associé Vendeur. Si le Tiers Acquéreur n'achète pas les parts sociales des Associés Acheteurs, alors l'Associé Vendeur n'a pas le droit de vendre ses parts sociales au Tiers Acquéreur ou, alternativement, achètera lui-même les parts sociales des Associés Acheteurs aux conditions exposées dans le présent Article 7.

7.04.05. Les parts sociales et/ou les obligations et/ou les certificats et/ou les effets à recevoir vis-à-vis de la Société peuvent être cédés par chaque associé seulement avec un montant proportionnel, s'il existe, de parts sociales et/ou obligations et/ou certificats et/ou effets à recevoir vis-à-vis de la Société détenus en même temps par cet associé.

Art. 8. Rachat des parts sociales de la société. La société pourra acquérir des parts sociales de son propre capital dans les conditions fixées ci-après:

- L'autorisation d'acquérir est accordée en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social qui fixera le nombre maximum des parts sociales à acquérir et le prix de rachat des parts sociales en question. Chaque opération de rachat de parts sociales devra faire l'objet d'une autorisation spécifique;

- La valeur nominale des parts sociales acquises, y compris les parts sociales que la société aurait acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille ainsi que les parts sociales acquises par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, ne peut dépasser 10% du capital souscrit;

- Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent de distribuer;

- Les acquisitions ne pourront être faites qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres parts sociales ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les parts sociales rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'une dividende ou du produit de liquidation.

Les parts sociales acquises en violation des dispositions qui précèdent devront être cédées dans un délai d'un an à compter de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les parts sociales devront être annulées. Il pourra être procédé à une réduction du capital souscrit d'un montant correspondant. Une telle réduction sera obligatoire dans la mesure où les acquisitions de parts sociales à annuler ont eu pour effet que l'actif net est devenu inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de cinq (5) gérants (le «conseil de gérance»).

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés.

Les gérants seront élus par les associés lors de l'assemblée générale des associés.

A tout moment, G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l. sera représentée au sein du Conseil de gérance par trois gérants (les Gérants A) et PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. sera représentée au sein du Conseil de gérance par deux gérants (les gérants B).

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ont tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature d'un gérant A et d'un gérant B, membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités des mandataires, le cas échéant, leur rémunération, la durée de leur mandat et toute autre condition.

Art. 11. Réunions et décisions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si quatre (4) membres sur cinq (5), dont trois (3) gérants A et un (1) gérant B, sont présents ou représentés par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée avec une majorité d'au moins quatre (4) membres, dont trois (3) gérants A et un (1) gérant B. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives (sauf dispositions contraires des statuts ou lorsque la Loi impose un vote à l'unanimité) ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de quatre-vingt pour cent (80%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Exercice Social. L'exercice social commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 15. Résultats Sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des associés.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi Applicable

Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

| | parts sociales |
|---|----------------|
| 1. G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l. | 300 |
| 2. PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. | 200 |
| Total | 500 |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 2.500,- euros.

Résolutions

Et à l'instant, les associés, représentant la totalité du capital social, par leur mandataire, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a. Madame Géraldine Schmit, Administrateur de Sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant A,

b. Madame Marjoleine Van Oort, employée privée, née à Groningen (Pays-Bas) le 25 février 1967, résidant professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant A,

c. Monsieur Joseph Mayor, Administrateur de Sociétés, né à Durban (Afrique du Sud) le 24 mai 1962, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant A,

d. Monsieur Laurent Forget, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant B,

e. Monsieur Emanuele Roberto Carlo Dubini, résidant professionnellement à Piazza della Repubblica, I-20121 Milan, Italie, gérant B.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 3, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007032292/211/568.

(070027231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.770.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007032174/202/12.

(070027176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

PATRIZIA Real Estate 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007032175/212/12.

(070027267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Oryx s. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 81, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 12.026.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

ORYX s. à r. l.

Signature

Référence de publication: 2007032176/3213/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05170. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Scalzi S.A., Société Anonyme.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 8 septembre 2006 entre:

Société domiciliée: SCALZI S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 119 166

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 28 967

a pris fin avec effet au 29 décembre 2006.

Fait à Luxembourg, le 8 février 2007.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007032420/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Steel & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 41.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STEEL & CO S.A.

M. Watgen

Administrateur

Référence de publication: 2007032181/7418/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05490. - Reçu 115 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Cabellera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.185.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CABELLERA S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007032182/783/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03869. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Yandes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.199.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YANDES S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007032183/783/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03865. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.418.234,50.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.821.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LIMITED (OVERSEAS) HOLDINGS LP, a limited partnership governed by the laws of Alberta, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, USA 19801 and registered with the Province of Alberta under n^o LP12878237.

Here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established in Columbus, USA, on December 21, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole Shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of LUXEMBOURG (OVERSEAS) HOLDINGS S.à.r.l. (the «Company»), registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 120.821.

II. The Company's share capital is set at eighteen thousand two hundred fifty Canadian Dollars (CAD 18,250.-) represented by five hundred (500) shares of thirty-six Canadian Dollars and fifty cents (CAD 36.50) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by two million three hundred ninety-nine thousand nine hundred eighty-four Canadian Dollars and fifty cents (CAD 2,399,984.50) to raise it from its present amount of eighteen thousand two hundred fifty Canadian Dollars (CAD 18,250.-) to two million four hundred eighteen thousand two hundred thirty-four Canadian Dollars and fifty cents (CAD 2,418,234.50) by creation and issue of sixty-five thousand seven hundred fifty-three (65,753) new shares with a par value of thirty-six Canadian Dollars and fifty cents (CAD 36.50) each.

IV. The sole shareholder resolved to allocate fifteen Canadian Dollars and fifty cents (CAD 15.50) to the legal reserve account of the Company, in order to round up the contribution.

IV. Pursuant to the above resolution, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at two million four hundred eighteen thousand two hundred thirty-four Canadian Dollars and fifty cents (CAD 2,418,234.50) represented by sixty-six thousand two hundred fifty-three (66,253) shares with a nominal value of thirty-six Canadian Dollars and fifty cents (CAD 36.50) each.»

Subscription - Payment

Thereupon LIMITED (OVERSEAS) HOLDINGS LP, prenamed, through its proxy holder, declared to:

- subscribe to the entirety of the sixty-five thousand seven hundred fifty-three (65,753) new shares;
- have them fully paid up in nominal value by contribution in kind consisting of the conversion of an unquestionable and immediately payable debt (hereinafter the «Contribution») in the total amount of two hundred thirty-six million seven hundred thousand Canadian Dollars (CAN 236,700,000.-), held by Limited (Overseas) Holdings LP, prenamed, towards the Company and resulting from that certain loan agreement entered into between LIMITED (OVERSEAS) HOLDINGS LP and the Company on December 21, 2006 and set-off the subscription price of the shares against a portion of said shareholder's loan in the amount of two million four hundred thousand Canadian Dollars (CAD 2,400,000.-). A copy of the loan agreement will remain annexed to the present deed.
- allocate the amount of fifteen Canadian Dollars and fifty cents (CAD 15.50) to the legal reserve account of the Company, in order to round up the contribution.

Effective implementation of the contribution

LIMITED (OVERSEAS) HOLDINGS LP, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at twenty thousand euros

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LIMITED (OVERSEAS) HOLDINGS LP, une «limited partnership» constituée sous la loi de l'Alberta, ayant son siège social à 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, USA 19801, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Alberta, sous le numéro LP12878237.

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Columbus, USA le 21 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. LIMITED (OVERSEAS) HOLDINGS LP, prénommée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous le nom LUXEMBOURG (OVERSEAS) HOLDINGS S.à.r.l., (ci-après «la Société»), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 120.821.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille deux cent cinquante Dollars canadiens (CAD 18.250,-) représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente-six Dollars canadiens cinquante cents (CAD 36,50) chacune.

III. L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre Dollars canadiens et cinquante cents (CAD 2.399.984,50) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille deux cent cinquante Dollars canadiens (CAD 18.250,-) à deux millions quatre cent dix-huit mille deux cent trente-quatre Dollars canadiens et cinquante cents (CAD 2.418.234,50) par la création et l'émission de soixante-cinq mille sept cent cinquante-trois (65.753) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-six Dollars canadiens et cinquante cents (CAD 36,50) chacune.

IV. L'associé unique a décidé d'attribuer quinze Dollars canadiens et cinquante cents (CAD 15,50) à la réserve légale de la Société afin d'arrondir la contribution.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 des statuts a été modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions quatre cent dix-huit mille deux cent trente-quatre Dollars canadiens et cinquante cents (CAD 2.418.234,50) représentés par soixante-six mille deux cent cinquante-trois (66.253) parts sociales d'une valeur nominale de trente-six Dollars canadiens et cinquante cents (CAD 36,50) chacune».

Souscription - Libération

Sur ce, LIMITED (OVERSEAS) HOLDINGS LP, prénommée, par son mandataire, déclare:

- souscrire à l'entière des soixante-cinq mille sept cent cinquante-trois (65.753) nouvelles parts sociales;
- les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en nature consistant en la conversion d'une dette certaine, liquide et exigible (ci-après l'«Apport») d'un montant total de deux cent trente-six millions sept cent mille Dollars Canadiens (CAN 236.700.000,-), détenue par LIMITED (OVERSEAS) HOLDINGS LP, prénommée, envers la Société et résultant du contrat de prêt conclu entre LIMITED (OVERSEAS) HOLDINGS LP et la Société en date du 21 décembre 2006 et compenser le prix de souscription des parts sociales part une portion dudit prêt à hauteur de deux millions quatre cent mille Dollars Canadiens (CAD 2.400.000,-). Une copie du contrat de prêt demeurera annexée au présent acte.
- allouer à la réserve légale de la Société la somme de quinze Dollars canadiens et cinquante cents (CAD 15,50), afin d'arrondir le montant de la contribution.

Réalisation effective de l'apport

LIMITED (OVERSEAS) HOLDINGS LP, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Elle est la seule pleine propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- Le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 44, case 1. — Reçu 15.719,15 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007032305/211/132.

(070027292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Banana S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 114.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007032192/239/12.

(070027113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

CEBIG S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. GCI Participations Luxembourg One S.à r.l.).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.977.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of January.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 119.260,

here represented by Ms Frédérique Davister, licenciée en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 11, 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of GCI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG ONE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1717, 8-10, rue Mathias Hardt, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant the deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on January 10, 2007. The articles have not yet been amended, (hereinafter the «Company»).

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to modify the Company's name from GCI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG ONE S.à r.l. to CEBIG S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 4 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name CEBIG S.à r.l.»

Third resolution

The sole member resolves to create two classes of managers, a class A and a class B.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, Article 11 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

« **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In case there are several managers, these shall be either of Class A or Class B.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office, their remuneration and their class. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager and any Class B manager.»

Fifth resolution

As a consequence of the above resolution, Article 12 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

« **Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers and one manager of each class are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one Class A manager and one Class B manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le onze janvier,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 119.260,

ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 11 janvier 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique de GCI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG ONE S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1717, 8-10, rue Mathias Hardt, pas encore enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 10 janvier 2007. Les articles des statuts n'ont pas encore été modifiés, (ci-après, la «Société»).

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, le comparant, représentant la totalité du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de GCI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG ONE S.à r.l. en CEBIG S.à r.l.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination CEBIG S.à r.l

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer deux classes de gérants, une classe A et une classe B.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 11 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci seront soit de classe A soit de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat, leurs émoluments et leur classe. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.»

Cinquième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article 12 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants ainsi qu'un gérant de chaque classe sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Davister, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, vol. 157S, fol. 33, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007032194/230/157.

(070027148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Marth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 7, rue de Goebange.

R.C.S. Luxembourg B 124.406.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur René Marth, commerçant, demeurant à L-8392 Nospelt, 7, rue de Goebange,

Madame Maisy Thill, commerçante, épouse de Monsieur René Marth, demeurant à L-8392 Nospelt, 7, rue de Goebange,

Monsieur Patrick Marth, employé privé, demeurant à L-8392 Nospelt, 14B, rue de Goebange.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MARTH S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Nospelt.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le montage et la lecture de répartiteurs de chauffage, de capteurs de chaleur et de compteurs d'eau, l'établissement et la confection de décomptes des frais de chauffage, de consommation d'eau et des frais accessoires, le commerce de tous matériaux, outils et produits de la branche, ainsi que le commerce, l'import et l'export de toute marchandise.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | Parts sociales |
|--|-------------------|
| - Monsieur René Marth, prénommée | 36 |
| - Madame Maisy Marth, prénommée | 32 |
| - Monsieur Patrick Marth, prénommé | <u>32</u> |
| Total: 100 parts sociales | 100 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non associé, il doit les offrir au préalable à ses co-associés.

L'importance des parts offerts aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins six mois avant la fin de l'exercice en cours.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux co-associés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les partager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder leurs parts sociales au prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non associés étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Toute cession de parts sociales doit être, sous peine de nullité, acceptée par la société.

Art. 6. Les dispositions de l'article 5 sont applicables à toute aliénation de parts sociales.

La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdits sans l'accord des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institution testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés ou qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée au conseil d'administration par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Art. 9. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 15. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentée fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi Anti-Blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8392 Nospelt, 7, rue de Goebange.
- 2) La société sera gérée par deux gérants.
- 3) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée: Monsieur René Marth, commerçant, né à Differdange le 10 mars 1954, demeurant à L-8392 Nospelt, 7, rue de Goebange et Monsieur Patrick Marth, employé privé, né à Luxembourg le 18 septembre 1973, demeurant à L-8392 Nospelt, 14B, rue de Goebange.
- 4) Chaque gérant a le droit d'engager la société par sa seule signature jusqu'à un montant de dix mille Euros (EUR 10.000,-). Chaque engagement de la société dépassant le montant de EUR 10.000,- requiert les signatures conjointes des deux gérants pour engager valablement la société.

Constat: Monsieur René Marth et Madame Maisy Thill sont époux et parents de Monsieur Patrick Marth, de sorte que la société ainsi constituée remplit les conditions d'une société familiale.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leur carte d'identité.

Signé: R. Marth, M. Thill, P. Marth, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 29 décembre 2006, vol. 437, fol. 43, case 02. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 15 février 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007032326/225/151.

(070027068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

CEBIG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.977.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of January.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 119.260,

here represented by Mr Lionel Spizzichino, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 22, 2007.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of CEBIG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1717, 8-10, rue Mathias Hardt, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated under the denomination of GCI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG ONE S.à r.l. pursuant the deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on January 10, 2007, not yet published.

The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on January 11, 2007, not yet published (hereinafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Creating two classes of shares, Class A and Class B;
2. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association of the Company;
3. Acceptation of the resignation of one manager of the Company;
4. Appointment of three new managers of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to create two classes of shares, Class A and Class B as follows:

- four hundred and fifty (450) class A shares, and
- fifty (50) class B shares.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by four hundred and fifty (450) class A shares and fifty (50) class B shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Third resolution

The sole manager resolves to accept the resignation of Sharon Raingold as manager of the Company.

Fourth resolution

The sole member resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

1) as manager A:

Rémi Monglon, born on November 8, 1974, in Champigny sur Marne, France, with professional address at 50 Hans Crescent, London SW1X ONA, United Kingdom.

2) as manager B:

- Catherine Koch born on February 12, 1965 in Sarreguemines, France with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, and

- Candice De Boni, born on December 31, 1973 in Strasbourg, France with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Further this foregoing resolutions, the board of managers is composed as follows:

- 1) Class A managers
 - Paul Raingold, and
 - Rémi Monglon;
- 2) Class B managers
 - Catherine Koch, and
 - Candice De Boni.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et sept, le vingt-deux janvier,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 119.260,

ici représentée par M. Lionel Spizzichino, LL.M., demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 22 janvier 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique de CEBIG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1717, 8-10, rue Mathias Hardt, pas encore enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée sous la dénomination de GCI PARTICIPATIONS LUXEMBOURG ONE S.à r.l. selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 9 janvier 2007, non encore publié.

Les articles des statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 11 janvier 2007 selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié. (ci-après, la «Société»).

La comparante représentant l'entière du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Création de deux classes d'actions, classe A et classe B;
2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;
3. Acceptation de la démission d'un gérant de la Société;
4. Nomination de trois nouveaux gérants de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, le comparant, représentant la totalité du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux classes d'actions, classe A et classe B comme suit:

- Quatre cent cinquante (450) classe A, et
- Cinquante (50) classe B.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté par quatre cent cinquante (450) parts de classe A et cinquante (50) parts de classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Sharon Raingold en tant que gérant de la société

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1) en tant que gérant A:

- Rémi Monglon, né le 8 novembre 1974 à Champigny sur Marne, France, ayant comme adresse professionnelle au 50 Hans Crescent,

London SW1X ONA, Royaume-Uni.

2) en tant que gérants B:

- Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France ayant comme adresse professionnelle les 8-10, rue Mathias Hard, L-1717 Luxembourg et

- Candice De Boni, née le 31 décembre 1973 à Strasbourg, France ayant comme adresse professionnelle les 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Après ces résolutions, le conseil de gérance sera composé comme suit:

1) gérants A

- Paul Raingold, et

- Rémi Monglon;

2) gérants B

- Catherine Koch, et

- Candice De Boni.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Spizzichino, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 69, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007032193/230/142.

(070027148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Airline Three - Airline Four - Airline Five S.e.n.c., Société en nom collectif.

Capital social: GBP 132.349.862,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.572.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of AIRLINE THREE -AIRLINE FOUR - AIRLINE FIVE S.e.n.c. (the «Partnership»), a Luxembourg «société en nom collectif», having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 88 572, incorporated by a notarial deed enacted on 24 June 2002, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1456 of 9 October 2002.

The meeting is held by Mr. Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, appearing for and on behalf of the partners by virtue of proxies under private seal:

AIRLINE THREE S. à r.l., having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, holder of 2,283,973 partnership interests;

AIRLINE FOUR S. à r.l., having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, holder of 2,307,778 partnership interests;

AIRLINE FIVE S. à r.l., having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg holder of 3,193,535 partnership interests;

Representing together 7,785,286 partnership interests issued by the Partnership.

The proxy requests the notary to act that:

I.- The three partners are here represented and the number of partnership interests held by them is shown here-above. The proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- All the partnership interest representing the whole capital of the Partnership, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the partners expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of the partners' notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Partnership;
3. Appointment of a liquidator;
4. Appointment of a liquidation auditor (commissaire à la liquidation);
5. Determination of the powers of the liquidator;
6. Discharge given to the managers of the Partnership; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by all the partners of the Partnership, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the partners waive their right to the prior notice of the current meeting; the partners acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the partners within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved, according to article 12 of the Partnership Agreement, to pronounce the voluntary dissolution of the Partnership and to put it into liquidation (the «Liquidation»).

Third resolution

It is resolved to appoint ALTER DOMUS S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 65 509, as the liquidator of the Partnership (the «Liquidator»).

Fourth resolution

It is resolved to appoint as liquidation auditor («commissaire à la liquidation») of the Partnership PricewaterhouseCoopers Sàrl, a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number 65477.

Fifth resolution

It is resolved to give to the Liquidator the following powers:

The Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the «Law»). It will be notably empowered to represent the Partnership during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Partnership to the partners of the Partnership in kind or in cash at any time during the liquidation proceedings. It can accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the partners of the Partnership.

It can withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the books of the Partnership.

It can freely delegate, under its own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of its powers.

Sixth resolution

It is resolved to give full discharge, up to this date, to the members of the board of managers of the Partnership for the accomplishment of their mandate, unless any faults in the execution of their duty are identified during the Liquidation procedure.

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de AIRLINE THREE - AIRLINE FOUR - AIRLINE FIVE S.e n.c. (la «Société»), une société en nom collectif luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88.572, constituée suivant acte reçu en date du 24 juin 2002, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 1.456 du 9 octobre 2002.

L'assemblée est tenue par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, comparissant pour et au nom des associés en vertu de procurations données sous seing privé, à savoir:

AIRLINE THREE S. à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, propriétaire de 2.283.973 parts d'intérêt;

AIRLINE FOUR S. à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, propriétaire de 2.307.778 parts d'intérêt;

AIRLINE FIVE S. à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, propriétaire de 3.193.535 parts d'intérêt;

Représentant ensemble 7.785.286 parts d'intérêt émises par la Société. Le mandataire prie le notaire d'acter que:

I.- Les trois associés sont ici représentés et le nombre de parts d'intérêt qu'ils détiennent est renseigné ci-avant, Les procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- La totalité des parts d'intérêt représentant l'intégralité du capital de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation des associés;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Nomination d'un commissaire à la liquidation;
5. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
6. Décharge donnée aux gérants de la Société; et
7. Divers.

Après délibération, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé que les associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et, en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé, conformément à l'article 12 des Statuts, de prononcer la liquidation volontaire de la Société et de mettre cette dernière en liquidation (la «Liquidation»).

Troisième résolution

Il est décidé de nommer ALTER DOMUS S.à r.l., une société constituée en vertu du droit de luxembourgeois et ayant son siège société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 65.509, comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer comme commissaire à la liquidation de la Société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société constituée en vertu du droit luxembourgeois et ayant son siège société au 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 65477.

Cinquième résolution

Il est décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Il sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société aux associés, en espèce ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation.

Il peut notamment accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans obtenir l'autorisation préalable des associés de la Société.

Il peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

Le Liquidateur est exonéré de dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Il peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de ses pouvoirs.

Sixième résolution

Il est décidé de donner pleine et entière décharge, à partir de la présente date, aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leur mandat, à moins certaines fautes durant l'accomplissement de son mandat n'apparaissent durant le processus de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît et parle anglais constate que, sur demande des associés, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 janvier 2007, vol. 316s, fol. 68, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007032255/242/161.

(070027455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.

Euro-Energies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.663.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel
Notaire

Référence de publication: 2007032209/203/11.

(070027400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2007.
